

Nom et adresse de l'établissement



COTSUEL

Nom de l'installateur (1)

Examen de l'installation électrique Résumé de conclusion*

Activité

Établissement recevant du public

Pour chaque prescription, porter une croix dans C (conforme) ou dans NC (non-conforme) - Prescription sans objet : barrer les deux cases dans les colonnes C et NC.

Réf.	Prescriptions	C	NC	Réf.	Prescriptions	C	NC
Installations électriques				L 34	Éclairage de sécurité d'ambiance	☐	☐
EL 4	Installation conforme à la délibération 51 CP	☐	☐	L 68	Installation électrique des espaces scéniques isolable de la salle	☐	☐
	Canalisations étrangères à l'établissement ou sous chemin technique protégé	☐	☐	Hôtels et autres établissements d'hébergement - type 0			
	Circuits distincts pour locaux où le public n'a pas accès	☐	☐	0 14	Alimentation des chambres ou appartements	☐	☐
	Limite de la tension d'alimentation	☐	☐	0 15	Éclairage de sécurité (sans source de remplacement)	☐	☐
	Installation électrique dans les locaux à risque d'incendie (BE2)	☐	☐	Établissement d'enseignement, de formation,... Type R			
	Conditions de poursuite d'exploitation si locaux à sommeil	☐	☐	R 25	Coupure d'urgence dans les locaux pédagogiques, ateliers,...	☐	☐
EL 5	Locaux de service électrique	☐	☐	R 27	Éclairage de sécurité (locaux à sommeil, sans source de remplacement)	☐	☐
EL 6	Matériel HT ou contenant du diélectrique susceptible d'émettre des vapeurs inflammables ou toxiques	☐	☐	Salles d'expositions- Type T			
EL 7	Implantation des groupes électrogènes	☐	☐	T 33	Installations divisées en zones	☐	☐
EL 8	Batteries d'accumulateur et matériels associés (chargeurs, onduleurs)	☐	☐	T 34	Alimentation des exposants	☐	☐
EL 9	Tableaux « normaux »	☐	☐	T 37	Éclairage normal alimenté par des canalisations fixes	☐	☐
EL 10	Canalisations des installations « normale-remplacement »	☐	☐	Établissements de soins - Type U			
EL 11	Appareillages et appareils d'utilisation	☐	☐	U 30	Application de la norme NF C15-211 pour locaux à usage médical	☐	☐
Installations de sécurité				U 32	Éclairage de sécurité (sans source de remplacement)	☐	☐
EL 12	Alimentation électrique des installations de sécurité	☐	☐	U 35	Traversées des parois et du sol dans les salles d'opération....	☐	☐
EL 13	Alimentation électrique de sécurité	☐	☐	Gare - Type GA			
EL 14	Alimentation électrique des installations de sécurité à partir d'une dérivation issue du tableau principal	☐	☐	GA 33	Installations de sécurité - Dispositions spécifiques	☐	☐
EL 15	Tableaux des installations de sécurité alimentés par une alimentation électrique de sécurité	☐	☐	GA 34	Dispositions particulières aux installations électriques des gares souterraines....	☐	☐
EL 16	Circuits d'alimentation en énergie des installations de sécurité	☐	☐	GA 35	Éclairage de sécurité des quais aériens Dispositions spécifiques	☐	☐
EL 17	Signalisation	☐	☐	GA 45	Dispositions complémentaires visant à faciliter l'action des services de secours (PC de désincarcération)	☐	☐
Eclairage				Parcs de stationnement couverts - Type PS			
EC 5	Appareils d'éclairage	☐	☐	PS 22	Éclairage de sécurité - Dispositions spécifiques	☐	☐
Éclairage normal				PS 23	Chargement des batteries des véhicules électriques	☐	☐
EC 6	Règles de conception et d'installation	☐	☐	Etablissements de 5^{ème} catégorie			
Éclairage de sécurité				PE 24	Installations électriques, éclairage	☐	☐
EC 8	Fonction de l'éclairage de sécurité	☐	☐	PE 36	Éclairage de sécurité des locaux à sommeil	☐	☐
EC 9	Éclairage d'évacuation	☐	☐	PX 1	Dispositions techniques du 1 ^{er} groupe	☐	☐
EC 10	Éclairage d'ambiance ou d'anti-panique	☐	☐	Précisions éventuelles			
EC 11	Conception de l'éclairage de sécurité à source centrale	☐	☐				
EC 12	Conception de l'éclairage de sécurité par blocs autonomes	☐	☐				
Dispositions particulières							
Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées - Type J							
J 29	Alimentation des chambres ou appartements	☐	☐				
J 30	Éclairage de sécurité - Établissements ne disposant pas d'une source de remplacement	☐	☐				
Salle de spectacle, de conférence, de réunion,... - Type L							
L 13	Dispositifs de réglage des lumières et de la sonorisation	☐	☐				
L 32	Éclairage normal et éclairage scénique	☐	☐				
L 33	Éclairage sécurité bloc-salle	☐	☐				
Intervention effectuée le :				Par :			
Signature du vérificateur et cachet de l'organisme :							

* Ce document doit être accompagné de l'annexe ANN/RP et éventuellement des résumés de conclusion RPT/RP/ERT et/ou RPT/RP/HT. Ce document ne peut se substituer au rapport de vérification exigé par l'article 66 de la délibération 315 du 30/08/2013.

(1) en cas de pluralité d'installateurs, mentionner leurs noms et adresses sur l'annexe précitée et établir un rapport pour chacun d'entre eux.